

**DECISION RELATIVE AU RAPPORT DU SOMMET AFRICAIN  
SUR L'INITIATIVE « FAIRE RECULER LE PALUDISME »**

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du rapport ;
2. **SE FELICITE** de la Déclaration et du Plan d'action sur l'initiative « Faire reculer le paludisme », adoptés par le Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenu les 24 et 25 avril 2000 à Abuja, Nigeria;
3. **EXHORTE** les Etats membres à mettre en œuvre le Plan d'action d'Abuja au niveau national et plus particulièrement au niveau communautaire ;
4. **ENTERINE** la proposition de proclamer le **25 avril de chaque année, « Journée africaine de lutte contre le paludisme »** et **LANCE UN APPEL** aux Nations Unies pour qu'elles proclament la période allant de 2001 à 2010, Décennie pour « Faire reculer le paludisme »;
5. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action d'Abuja et de faire rapport au Sommet chaque année sur les progrès réalisés pour faire reculer le paludisme.

# Decision On The Report Of African Summit On Roll-Back Malaria

Organisation of African Unity

Organisation of African Unity

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/527>

*Downloaded from African Union Common Repository*